

EXTRAIT
Du registre des délibérations du Comité Syndical
Du Syndicat Mixte d'Etudes et de Travaux de l'Astien.

Réunion du 13 décembre

L'an deux mille vingt-deux à 18h00

Le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni dans ses locaux, à Portiragnes, sous la présidence de Monsieur Gérard ABELLA, président du Syndicat.

Etaient présents ou représentés à cette réunion :

M. Gérard ABELLA, M. Didier BRESSON, M. Bertrand GELLY, M. Claude ALLINGRI, M. Philippe MARIN, M. Franck LERICHE, M. Philippe FAURÉ, M. Alain CARALP, M. Cyril DUCRU, Mme Sophie NOGUÈS, M. Yves MICHEL, M. Gérard NAUDIN, M. Christophe THOMAS, Mme Laurence MABELLY, M. Pierre MARHUENDA, M. Jacques BOLINCHES, M. Fabrice SOLANS.

Etaient Excusés à cette réunion :

Mme Julie GARCIN-SAUDO, Mme Séverine SAUR, M. Sébastien FREY, M. Christophe MORGO, M. Vincent GAUDY, M. Luc ZÉNON, M. Robert GÉLY, M. Joël CARRIER.

Assistaient également à la réunion :

Mme Véronique DUBOIS (SMETA).

Objet : Débat d'orientations budgétaires pour l'exercice 2023

Afin d'introduire le débat, Monsieur le Président présente un rapport d'orientations budgétaires (ROB) pour l'exercice 2023 :

« Ce rapport d'orientations budgétaires comprend une simulation budgétaire du prochain exercice avec une évolution prévisionnelle des dépenses et recettes en fonctionnement comme en investissement :

Le jeudi 6 octobre 2022, le comité syndical s'est réuni, en session extraordinaire, à la demande du bureau syndical, pour débattre des perspectives budgétaires des 8 prochaines années. Des moyens sont en effet à mobiliser par la structure pour accomplir l'ensemble de ses missions. La mise en œuvre du SAGE et du PGRE a induit, depuis 2018, un surcroît d'activités. La préservation de la nappe astienne via une gestion durable et équilibrée de la ressource est en jeu.

Chaque année, la trésorerie disponible devra être mobilisée pour pallier les déséquilibres budgétaires des prochains exercices, les participations des membres n'étant pas assez conséquentes pour équilibrer les dépenses attendues. Des arbitrages seront nécessaires pour éviter de tarir les fonds propres du syndicat.

Dans ce contexte, le président a proposé aux membres du comité de syndical dont les participations sont calculées à partir de la CLE de répartition, d'augmenter les cotisations de 3 % en 2023, soit une augmentation raisonnable compte tenu des charges qui pèsent actuellement sur les collectivités en lien avec la conjoncture.

Le budget proposé tient compte de cette augmentation des participations des EPCI et des dépenses inhérentes

REÇU EN PREFECTURE

le 15/12/2022

Application agréée E-legalite.com

au programme d'action 2023 qui s'inscrit dans la continuité des programmes précédents.

Les dépenses de fonctionnement sont légèrement inférieures à l'année passée en raison de charges d'étude moins importantes. Les charges salariales croissent en lien avec l'augmentation du point d'indice et de la progression des carrières. A noter que le recrutement d'un nouvel agent, pour occuper le poste de technicien-animateur « gestion économe de l'eau », est en cours pour accompagner les campings dans la réalisation des économies d'eau. Les charges rattachées à ce poste sont prises en compte sur l'ensemble de l'année (poste subventionné à 70 % par l'agence de l'eau).

Les dépenses d'investissement sont réduites par rapport à l'année 2022 au cours de laquelle le syndicat a procédé à la réalisation de deux piézomètres et à l'acquisition de nouveaux capteurs pour rééquiper le réseau de surveillance de la nappe astienne.

Pour équilibrer le budget 2023, un apport de trésorerie d'environ 106 000 € sera nécessaire.

Les résultats de l'exercice budgétaire en cours confirmeront, dès le début d'année 2023, la disponibilité de ces fonds ».

Un projet de budget a été établi pour l'exercice 2023. Il figure dans le tableau ci-après :

Le budget général s'équilibre, en dépenses et recettes, à 704 702,26 €, ventilé comme suit :

- fonctionnement : 92 %

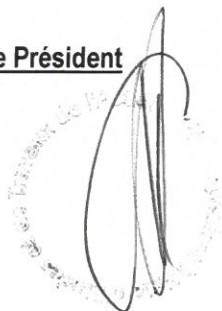
-investissement : 8 %

DEPENSES	DOB 2023
Fonctionnement	655 197.99
Investissement	49 504.27
TOTAL	704 702,26
RECETTES	DOB 2023
Fonctionnement	655 197.99
Investissement	49 504.27
TOTAL	704 702,26

Après quelques précisions apportées à la demande des membres du comité syndical et en l'absence d'autres remarques, le Président déclare clos le débat d'Orientations Budgétaires pour l'année 2023.

Le Comité Syndical, après avoir délibéré, prend **ACTE** de la tenue du débat d'orientations budgétaires et de l'existence du R.O.B et **APPROUVE à l'unanimité**, les orientations budgétaires proposées pour l'exercice 2023.

Le Président



REÇU EN PREFECTURE

le 15/12/2022

Application agréée E-legalite.com

99_DE-034-253401855-20221213-DEL IB755-DE

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE : R.O.B 2023

Le débat d'orientation budgétaire doit faire l'objet d'un rapport conformément aux articles L.2312-1, L.3312-1 et L.5211-36 du CGCT.

Pour les communes d'au moins 3 500 habitants, les établissements publics de coopération intercommunale qui comprennent au moins une commune de 3 500 habitants et plus, les départements, ce rapport doit comporter :

Le II de l'article 13 de la LPPF ajoute deux nouvelles informations qui devront être contenues dans le rapport présenté à l'assemblée délibérante à l'occasion de ce débat.

Il s'agit des objectifs concernant :

- l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur, en comptabilité générale de la section de fonctionnement

- l'évolution du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de dette.

Ces éléments prennent en compte les budgets principaux et l'ensemble des budgets annexes.

Le Syndicat Mixte d'Etudes et de Travaux de l'Astien se situant dans la strate démographique entre 3 500 habitants et 10 000 habitants, le ROB se présente de la manière suivante :

-A- les orientations budgétaires envisagées :

(portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes en fonctionnement et investissement.

Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, notamment en matière de fiscalité, de subventions ainsi que les principales évolutions relatives aux relations financières entre la collectivité et le groupement dont elle est membre)

Les **dépenses prévisionnelles de l'exercice budgétaire 2023** s'appuient d'une part sur les charges salariales attendues avec le renforcement du personnel via le recrutement d'un technicien-animateur, d'autre part sur le programme d'actions 2023 :

- op 54 Etude des relations nappe astienne/nappe Hérault :

L'étude des relations hydrauliques entre la nappe alluviale de l'Hérault et la nappe astienne entrera dans une nouvelle phase, celle de la qualification des échanges à l'issue du suivi du niveau des nappes qui aura été réalisé sur une année entière.

- op 57 Elaboration du plan de gestion des zones vulnérables

Une concertation autour de l'élaboration des plans de gestion sera à engager dès le 1^{er} trimestre 2023 dès lors que les rapports d'état des lieux des 3 zones de vulnérabilité, rédigés en interne, auront été finalisés. Il est envisagé de recourir à un prestataire externe pour assurer l'animation de ces ateliers.

- op 32 Suivi des réseaux (piézométrie, qualité) :

Des analyses d'eau seront réalisées dans le cadre du suivi qualité de la nappe pour un budget respectif estimé à 15 000 €.

- Programmation des travaux sur forages défectueux et réalisation

Les travaux de forages consisteront en 2023 à boucher deux anciens piézomètres, remplacés depuis 2015 ; il est proposé d'inscrire des crédits en travaux à hauteur de 20 000 € en 2023 pour cette opération.

- op 53 et op MAO fourniture et pose de compteurs ou/et boîtiers communicants pour les prélèvements > 5000 m³/an - développement d'une plateforme de télégestion pour les données des compteurs communicants

REÇU EN PREFECTURE

le 15/12/2022

Application agréée E-legalite.com

99_DE-034-253401855-20221213-DEL18755-DE

Budget principal	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE				
	2017	2018	2019	2020	2021
Investissement	4 818,38	14 026,22	21 815,21	1 499,68	31 744,93
Fonctionnement	440 917,81	426 404,93	518 010,58	566 292,97	497 448,29
TOTAL	445 736,19	440 431,15	539 825,79	567 792,65	529 193,22



Portiragnes, le 22 novembre 2022

Le Président

REÇU EN PREFECTURE
le 15/12/2022
Application agréée E-legalite.com